

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS
GENEVA 1955

OPEN INSTITUTIONS

OPEN INSTITUTIONS IN JAPAN

by Bunsaku Nakao,
Director of the Correction Bureau,
Ministry of Justice of Japan, Tokyo



UNITED NATIONS

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.
A French summary of article is attached.

Résumé

Il existe au Japon des établissements ouverts spéciaux destinés au traitement avancé des détenus dans le cadre du système de traitement progressif en existence dans les prisons pour mineurs et pour femmes. Les camps de travail situés en dehors des prisons et appartenant à celles-ci ont en fait le caractère d'établissements ouverts à sécurité minima. La colonie agricole d'Akagi est typique de ce genre d'établissements.

Les établissements ouverts sont pour la plupart situés dans des endroits magnifiques, et se prêtent de ce fait à la réadaptation des détenus. Ces établissements sont en général petits, sauf dans les cas où la nature de l'activité qui y est exercée exige une autre solution.

On transfère dans ces établissements les délinquants dont le comportement est bon, qui ont déjà subi un tiers de leur peine et qui doivent être libérés conditionnellement avant longtemps. Le choix en vue du transfert est opéré par une reclassification qui est basée sur les résultats du traitement et de l'observation auxquels les détenus ont été soumis conformément à une première classification qui avait eu lieu au moment de leur renvoi.

Dans les établissements ouverts, les détenus se livrent à l'agriculture, à l'élevage de bétail, à la préparation de charbon de bois, au défrichage et à des améliorations foncières, à la construction de routes, de bâtiments et de digues, à la pêche, etc.

Les détenus qui sont renvoyés dans ces établissements sont naturellement soumis aux lois et règlements applicables aux prisons, et ils ne bénéficient pas de vacances. Il existe cependant une large mesure d'autogouvernement, et les détenus sont soumis dans ce genre d'établissements intermédiaires à un traitement très avancé.

Bien qu'il y ait de temps en temps des évasions, les résultats du traitement dans ces établissements sont en tous points meilleurs que ceux qui sont obtenus au moyen du traitement dans les établissements ordinaires. L'attitude des résidents des communautés dans lesquelles on a ouvert de tels établissements est en général favorable.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.